



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Objet :** Question IV-3 de l'ordre du jour  
Compte administratif 2021 - Budget annexe de la régie publicitaire  
(2022-06-28-DCM 35)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en séance publique le 28 juin 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

### **PRESENT(E)S :**

M. BOURNAT, maire,  
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART,  
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, M. FASOLIN, Mme BAUDART, adjoint(e)s au maire,  
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNIAIRE,  
conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,  
M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. BERTON, Mme BARBÉ,  
Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY,  
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

### **ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S**

M. DUPUY, adjoint au maire, a donné pouvoir à M. BOURNAT,  
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,  
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Mme MERCIER,  
M. ROMIEN, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GARSUAULT,  
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. FASOLIN,  
Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme TOURNIAIRE,

### **ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S**

M. BARRET, adjoint au maire,  
M. CLAUSSE, M. LEHN, conseillers municipaux,

- soit 32 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

**SECRETAIRE :** Mme TARREAU

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



**MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE**

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

**AFFAIRES FINANCIERES - Compte administratif 2021 - Budget annexe de la régie publicitaire**

Le Conseil municipal,

- sous la présidence et sur rapport de monsieur ZIGNA,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2021,
- VU le compte de gestion transmis par madame la receveuse municipale d'Orsay,
- VU la reprise des résultats du compte administratif 2020,
- **CONSIDERANT** qu'il est obligatoire pour les collectivités d'arrêter le compte administratif d'un exercice au plus tard le 30 juin de l'année suivante,
- **CONSIDERANT** que seule la section de fonctionnement de ce budget est servie,
- **CONSIDERANT** que cette question a été présentée aux membres de la commission finances le 14 juin 2022,

**DÉLIBÈRE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés, hors la présence de monsieur le maire,

- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la régie publicitaire dont le résultat net s'élève à :

• excédent de la section de fonctionnement : 91 221,76 €

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la régie publicitaire tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

  
Le maire,  
Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le 05 JUIL. 2022
- la publication le 05 JUIL. 2022

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyen » (<https://citoyens.telerecours.fr>)